

COMPTE-RENDU

Séance du 13 mars 2017

Centre Administratif Intercommunal, à Craon

à 20 H 00



Séance du 13 mars 2017

Le Treize mars Deux Mille Dix Sept à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués, se sont réunis au Centre Administratif Intercommunal, à Craon, sous la Présidence de **M. Patrick GAULTIER**

Etaient Présents :

ASTILLE
ATHEE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHERANCE
CONGRIER
COSMES
COSSE LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON

CUILLE
DENAZE
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIERE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIERES
LIVRE LA TOUCHE
MEE
MERAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT

RENAZE
SENONNES
SIMPLE
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
GUILLET Marie-Josèphe, titulaire
QUARGNUL François, CHAUVIN Maxime, titulaires
GUILLOT Philippe, titulaire
PLANTE Félix, titulaire
/
TISON Hervé, titulaire
COUEFFE Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, VEILLARD Roland, FOUCHER Hervé, DAVID Gisèle, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
GILET Claude, MEVITE Anne (à partir délib n° 24), TOUPEL Jacques, HAMARD Benoît, SABIN Joël, CHATELLIER Martine, GUIARD Philippe, titulaires
CHAUVEL Xavier, suppléant
/
/
/
/
AUBERT Patrick, suppléant
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGE Joseph, titulaire
BREHIN Colette, titulaire
RAIMBAULT Michel, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
FOUCHER Jean-Marc, HUET Natacha, titulaires
GIBOIRE Jean-Paul, suppléant
TEMPLIER Jean-Louis, titulaire
CADOT Monique, LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, SAUVE Isabelle, titulaires
GAULTIER Patrick, PERRAULT Colette, LIVENAIS Robert, titulaires
BARBE Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, titulaire
/
BESNIER Laurent, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BENATRE Simone, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Etaient excusés : GAUTIER Maryvonne (Cossé-le-Vivien), TOUPLIN Bénédicte (Cossé-le-Vivien), SARCEL Bernadette (Craon), RICARD Viviane (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), MOREAU Jean-Claude (Fontaine-Couverte), LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), HEUZE Philippe (La Rouaudière), GENDRY Daniel (Niafles), PAILLARD Claude (Renazé), FLAMENT Richard (Renazé), GAUCHER Olivier (Saint-Erblon)

Etaient absents : VALLEE Jacky (Chérancé), BERSON Christian (Gastines), GILET Bruno (La Boissière)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maryvonne GAUTIER donne pouvoir à **Roland VEILLARD / Jean-Claude MOREAU** donne pouvoir à **Michel RAIMBAULT**
Bernadette SARCEL donne pouvoir à **Claude GILET / Claude PAILLARD** donne pouvoir à **Colette PERRAULT**
Odile GOHIER donne pouvoir à **Christophe LANGOUËT**

Secrétaire de Séance : Elue **Monique CADOT**, désignée en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Communauté de communes
du PAYS DE CRAON**

Séance du conseil communautaire du 13 mars 2017

SOMMAIRE

N° DELIB. 2017-03	LIBELLES	PAGES
	I. INTERVENTION	
T	Caisse d'Allocations Familiales – Schéma Départemental des Services aux Familles Présentation démographique du territoire – Restitution de l'enquête sur le Pays de Craon	P.5
	II. FINANCES	
22	Comptes de gestion 2016	P.6
23	Comptes administratifs 2016	P.6-7- 8-9
24	Débat d'orientation budgétaire 2017 (DOB) – <i>(Annexes I et II)</i>	P.9-10
25	Vote des subventions annuelles et exceptionnelles 2017	P.10
26	Subvention CIAS 2017	P.11
27	Base de Loisirs de La Rincerie – Tarifs 2017-2018 – <i>(Annexe III et IV)</i>	P.11
	III. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	
T	Base de Loisirs de La Rincerie – Informations diverses communiquées en commission Équipements Sportifs du 2 mars 2017 (Barrage, baignade et travaux annexes, aménagements sportifs, etc...)	P.11- 12-13
T	La Rincerie – La Cambuse – Renouvellement de la convention – Année 2017	P.13
T	Centre aquatique de Craon – Travaux – Organisation technique	P.13
28	Centre aquatique de Craon – Ressources Humaines – Modalités de recrutement du/de la directeur/trice	P.14
	IV. ENVIRONNEMENT	
T	Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – Point d'étape au 13 mars 2017	P.14- 15
	V. VOIRIE	
29	Programme des travaux 2017 - Fonds de concours des communes	P.16
	VI. TOURISME	
T	Office de Tourisme – Hébergement de l'Accueil du point d'information et recrutement	P.16- 17
	VII. RESSOURCES HUMAINES	
30	Service mutualisé communauté de communes/communes – Proposition de création d'un service paie mutualisé et conventionnement avec les Communes	P.-17- 18
31	Service Ressources Humaines – Emploi aidé (d'avenir...)	P.-18- 19
32	La Rincerie – Emplois saisonniers	P.-19- 20

33	Service déchetteries – Emplois saisonniers	P.-20
34	Office de tourisme – Accueil Point d’information – Emplois saisonniers	P.-20-21
	VIII. COMMUNICATION	
T	Compte rendu des commissions des 14 février et 7 mars 2017	P.21
T	IX. INFORMATIONS DIVERSES	P.21-22

T = sujet qui ne fait pas l’objet de délibération

I. INTERVENTION

T. Caisse d'Allocations Familiales – Schéma Départemental des Services aux Familles - Présentation démographique du territoire – Restitution de l'enquête sur le Pays de Craon

Mme Corinne GAIARDO, Agent de développement social local, à la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne – Département des Politiques Familiales Sociales Territorialisées, expose au conseil communautaire un extrait de l'ensemble des documents présentés dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), lors des rencontres territoriales (27 septembre 2016 pour les élus du Pays de Craon). Celui-ci porte sur la cartographie CAF des allocataires et de la Petite-Enfance moins de six ans.

En ce qui concerne l'accueil du jeune enfant sur le territoire Sud Mayenne/thématique Petite Enfance, et compte tenu des constats, il ressort de cette présentation les observations suivantes :

- Rechercher un meilleur équilibre entre l'offre d'accueil individuel et collectif
- Multi-accueil :
 - Veiller à une bonne graduation entre l'offre d'accueil ponctuel et régulier
 - Répondre aux besoins en horaires atypiques
- Améliorer la qualité du service rendu des Relais Petite Enfance (RPE)
- Renforcer les pilotages transversaux pour une meilleure complémentarité entre les professionnelles de la petite enfance
- Favoriser via « les inter-relais » RPE et Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) une culture partagée
- Positionner les RPE comme observatoires des évolutions de la petite enfance
- Renforcer l'accompagnement des Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) CAF/Conseil départemental
- Mener une réflexion sur les besoins d'accueil non couverts pour les 3-5 ans

M. Maxime CHAUVIN rapporte au conseil communautaire qu'une enquête auprès des familles ayant un enfant de moins de 4 ans a été réalisée sur le territoire du Pays de Craon courant du 3^{ème} trimestre 2016, en ce qui concerne les besoins en mode d'accueil. Le contenu de cette enquête a été élaboré avec le concours du cabinet JEUDEV I qui travaille actuellement sur le Projet Éducatif Territorial (PEDT) intercommunal. La CAF et la MSA ont validé cette action et participé à la diffusion.

Sur 1 193 familles destinataires du questionnaire (133/MSA et 1 060/CAF), il en ressort les résultats et constats principaux suivants :

- 233 ont répondu à l'enquête, soit 20% des familles concernées
- Ces familles totalisent 490 enfants dont 290 de moins de 4 ans ou à naître
- 77% des familles ont besoin d'un accueil de 7h30 à 18h30. **M. Maxime CHAUVIN** précise que ce chiffre est en corrélation avec un fort taux d'activité professionnelle des femmes sur notre territoire
- A la question, quel mode de garde souhaitez-vous privilégier pour vos enfants ? 53% des familles souhaitent prioriser un mode de garde collectif dont 33% en Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE). L'enquête recense, par ailleurs, les différents modes de garde utilisés actuellement
- Les parents souhaitent un mode de garde dans leur secteur d'habitation en très grande majorité
- Compte tenu des moyens de transport des familles et de leur temps de trajet domicile/travail, le temps moyen estimé de déplacement est de 20 mn

Suite à cette enquête, il sera exposé en prochain conseil communautaire le projet de micro-crèches sur le territoire du Pays de Craon.

M. Philippe GUIARD entre en séance à 20h20.

Mme Isabelle SAUVE entre en séance à 20h40.

II. FINANCES

22. Comptes de gestion 2016

M. Alain BAHIER, Vice-président en charge des Finances, expose au conseil communautaire qu'il est invité à approuver les comptes de gestion pour l'exercice 2016.

Les comptes de gestion 2016 sont dressés par la Trésorière de Craon.

Les résultats de ces comptes sont conformes à ceux des comptes administratifs de l'exercice 2016. Ils se présentent comme suit :

Désignation des budgets	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat de clôture
Budget PRINCIPAL (70000)	4 517 621,02 €	-1 283 320,35 €	3 234 300,67 €
Budget annexe SPANC (70002)	8 070,02 €	23 330,52 €	31 400,54 €
Budget annexe ATELIERS RELAIS (70003)	169 358,11 €	-303 071,68 €	-133 713,57 €
Budget annexe OM (70004)	940 040,92 €	9 911,28 €	949 952,20 €
Budget annexe ZA ASTILLE (70005)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA LA GRANGE QUELAINES (70006)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA HERSOUILLERES (70007)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA Ballots (70008)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA LA CHARMILLE ST AIGNAN (70009)	0,00 €	5,90 €	5,90 €
Budget annexe ZA LA FORGE RENAZE (70010)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA VILLENEUVE 3 CRAON (70011)	21 243,15 €	0,00 €	21 243,15 €
Budget annexe ZA PLATANES COSSE (70012)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA HERSEPEAU RENAZE(70014)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA PEPINIERE NORD CRAON (70016)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe ZA OURZAIS RENAZE (70017)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe chambres funéraires (70018)	7 954,33 €	-7 191,93 €	762,40 €
Budget annexe PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE OM (70019)	9 558,98 €	1 648,70 €	11 207,68 €
Total			4 115 158,97 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

⇒ **VOTE** les comptes de gestion tels que présentés ci-dessus.

23. Comptes administratifs 2016

M. Alain BAHIER, Vice-président en charge des Finances, expose au conseil communautaire qu'il est également invité à approuver les comptes administratifs pour l'exercice 2016.

Ces derniers se présentent ainsi :

Compte administratif Budget Principal (70000)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	10 807 120,54 €	12 253 283,86 €	5 017 023,10 €	4 851 717,19 €
Résultat de l'exercice		1 446 163,32 €	165 305,91 €	
Résultats 2015 reportés		3 071 457,70 €	1 118 014,44 €	
Résultat de clôture		4 517 621,02 €	1 283 320,35 €	

Compte administratif budget annexe SPANC (70002)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	67 444,74 €	75 040,78 €	57 813,02 €	68 278,79 €
Résultat de l'exercice		7 596,04 €		10 465,77 €
Résultats 2015 reportés		473,98 €		12 864,75 €
Résultat de clôture		8 070,02 €		23 330,52 €

Compte administratif Budget Ateliers Relais (70003)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	992 743,55 €	1 162 101,66 €	2 113 083,55 €	2 010 904,30 €
Résultat de l'exercice		169 358,11 €	102 179,25 €	
Résultats 2015 reportés			200 892,43 €	
Résultat de clôture		169 358,11 €	303 071,68 €	

Compte administratif budget annexe OM (70004)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	2 337 728,73 €	2 280 483,28 €	212 831,81 €	135 182,34 €
Résultat de l'exercice	57 245,45 €		77 649,47 €	
Résultats 2015 reportés		997 286,37 €		87 560,75 €
Résultat de clôture		940 040,92 €		9 911,28 €

Compte administratif budget annexe ZA ASTILLE (70005)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	24 035,83 €	24 035,83 €	22 858,54 €	22 858,54 €
Résultat de l'exercice				
Résultats 2015 reportés				
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Compte administratif budget annexe ZA LA GRANGE QUELAINES (70006)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	202 205,73 €	176 501,41 €	200 410,19 €	200 410,19 €
Résultat de l'exercice	25 704,32 €			
Résultats 2015 reportés		25 704,32 €		
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Compte administratif budget annexe ZA HERSOUILLERES (70007)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	233 389,92 €	215 279,88 €	232 649,50 €	232 649,50 €
Résultat de l'exercice	18 110,04 €			
Résultats 2015 reportés		18 110,04 €		
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Compte administratif budget annexe ZA Ballots (70008)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	66 818,07 €	66 818,07 €	66 818,07 €	66 818,07 €
Résultat de l'exercice				
Résultats 2015 reportés				
Résultat de clôture		0,00 €	0,00 €	

Compte administratif budget annexe ZA LA CHARMILLE ST AIGNAN (70009)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	108 629,26 €	108 629,26 €	108 623,36 €	108 629,26 €
Résultat de l'exercice				5,90
Résultats 2015 reportés				
Résultat de clôture		0,00		5,90

Compte administratif budget annexe ZA LA FORGE RENAZE (70010)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	284 253,66 €	284 253,66 €	284 253,55 €	284 253,55 €
Résultat de l'exercice				
Résultats 2015 reportés				
Résultat de clôture		0,00	0,00	

Compte administratif budget annexe ZA VILLENEUVE 3 CRAON (70011)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	253 434,86 €	253 434,86 €	253 434,86 €	253 434,86 €
Résultat de l'exercice				
Résultats 2015 reportés		21 243,15 €		
Résultat de clôture		21 243,15 €	0,00 €	0,00 €

Compte administratif budget annexe ZA PLATANES COSSE (70012)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	303 767,80 €	303 767,80 €	299 334,98 €	299 334,98 €
Résultat de l'exercice				
Résultats 2015 reportés				
Résultat de clôture		0,00	0,00	

Compte administratif budget annexe ZA HERSEPEAU RENAZE(70014)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	129 980,02 €	129 980,02 €	137 642,55 €	137 642,55 €
Résultat de l'exercice				
Résultats 2015 reportés				
Résultat de clôture		0,00	0,00	

Compte administratif budget annexe ZA PEPINIERE NORD CRAON (70016)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	696 948,47 €	696 948,47 €	710 625,52 €	710 625,52 €
Résultat de l'exercice				
Résultats 2015 reportés				
Résultat de clôture				

Compte administratif budget annexe ZA OURZAIS RENAZE (70017)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	29 558,67 €	29 558,67 €	29 558,67 €	29 558,67 €
Résultat de l'exercice				
Résultats 2015 reportés				
Résultat de clôture				

Compte administratif budget annexe chambres funéraires (70018)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	14 025,54 €	21 979,87 €	14 571,00 €	13 298,32 €
Résultat de l'exercice		7 954,33 €	1 272,68 €	
Résultats 2015 reportés			5 919,25 €	
Résultat de clôture		7 954,33 €	7 191,93 €	

Compte administratif budget annexe PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE OM (70019)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	1 942,80 €	2 112,55 €	187,30 €	1 836,00 €
Résultat de l'exercice		169,75 €		1 648,70 €
Résultats 2015 reportés		9 389,23 €		
Résultat de clôture		9 558,98 €		1 648,70 €

Récapitulatif des résultats avec les restes à réaliser :

Désignation des budgets	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat de clôture	Solde des restes à réaliser	Résultat de clôture corrigé
Budget PRINCIPAL (70000)	4 517 621,02 €	-1 283 320,35 €	3 234 300,67 €	-587 575,00 €	2 646 725,67 €
Budget annexe SPANC (70002)	8 070,02 €	23 330,52 €	31 400,54 €	-14 258,00 €	17 142,54 €
Budget annexe ATELIERS RELAIS (70003)	169 358,11 €	-303 071,68 €	-133 713,57 €	138 946,00 €	5 232,43 €
Budget annexe OM (70004)	940 040,92 €	9 911,28 €	949 952,20 €	-1 400,00 €	948 552,20 €
Budget annexe ZA ASTILLE (70005)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Budget annexe ZA LA GRANGE QUELAINES (70006)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Budget annexe ZA HERSOUILLERES (70007)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Budget annexe ZA Ballots (70008)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Budget annexe ZA LA CHARMILLE ST AIGNAN (70009)	0,00 €	5,90 €	5,90 €		5,90 €
Budget annexe ZA LA FORGE RENAZE (70010)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Budget annexe ZA VILLENEUVE 3 CRAON (70011)	21 243,15 €	0,00 €	21 243,15 €		21 243,15 €
Budget annexe ZA PLATANES COSSE (70012)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Budget annexe ZA HERSEPEAU RENAZE(70014)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Budget annexe ZA PEPINIERE NORD CRAON (70016)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Budget annexe ZA OURZAIS RENAZE (70017)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Budget annexe chambres funéraires (70018)	7 954,33 €	-7 191,93 €	762,40 €		762,40 €
Budget annexe PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE OM (70019)	9 558,98 €	1 648,70 €	11 207,68 €		11 207,68 €
Total			4 115 158,97 €		3 650 871,97 €

M. Patrick GAULTIER, Président, ne prenant pas part au vote et ayant quitté la séance,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** les comptes administratifs tels que présentés ci-dessus,

⇒ **PREND ACTE** des restes à réaliser.

Mme Anne MEVITE entre en séance à 21h10.

24. Débat d'orientation budgétaire 2017 (DOB) – (Annexes I et II)

M Alain BAHIER, Vice-président en charge des Finances, expose que, préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientation Budgétaire permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. C'est une étape obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et leurs groupements.

Pour rappel, le DOB 2016 de la Communauté de Communes du Pays de Craon était le débat le plus important de ce mandat électif avec l'intégration des 3 projets structurants pour le territoire (centre aquatique, Très Haut Débit, contournement de Cossé-le-Vivien). Le DOB affichait un programme d'investissement de 27.5 M€ sur la période 2016-2023 et un niveau correct d'épargne nette malgré la baisse des dotations. L'épargne disponible pour financer de nouveaux projets se situait autour de 4 M€ sur cette même période.

Le DOB 2017 intervient après 2 années de fonctionnement depuis la fusion et la validation des 3 projets structurants. Ce DOB va donc permettre d'actualiser les prévisions. Par ailleurs, chaque service a été sollicité pour établir un Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF) et un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur la période 2017-2020.

La commission Finances a travaillé le DOB lors de sa séance du 1^{er} février 2017 et l'Assemblée des Maires a débattu des orientations budgétaires (notamment sur le PPF et PPI des services) lors de sa réunion en date du 20 février 2017.

La présentation du rapport du DOB 2017 est jointe en annexe **(I et II)**.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** le Débat d'Orientations Budgétaires 2017 (DOB) dans son ensemble, ci-annexé.

M. Patrick GAULTIER et le conseil communautaire félicitent le Service Finances, le Vice-président et la Commission Finances du travail produit pour l'élaboration du DOB 2017.

25. Vote des subventions annuelles et exceptionnelles 2017

M Alain BAHIER, Vice-président en charge des Finances, rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance en date du 13 février 2017, a voté les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2017.

Les nouvelles demandes et les demandes exceptionnelles ont été étudiées par l'Assemblée des Maires du 20 février 2017, et se présentent comme suit :

SUBVENTIONS PAR THEME	2017			
	Demande	Proposition Assemblée des Maires	Proposition commission	Budget prévisionnel
Affaires culturelles et tourisme				
Tourisme en Pays de Craon			9 000 €	4 500 € pour l'année 2016 4 500 € pour l'année 2017 10 400 €
Commune de Courbeville		500 €		Spectacle Angers Nantes Opéra du 06-05-2017 2 500 € en reste à charge
Association OCTOPUS	2 700 €	Refus		Niveau communal 12 600 €
Affaires économiques				
Solidarité Paysans 53	1 000 €	1 000 €		A inclure dans les subventions régulières 21 880 €
Affaires scolaires				
collège de l'Oriette	1 500 €	CIAS		projet jardin pédagogique La demande sera étudiée au niveau du CIAS 1 500 €
Divers				
4L Trophy 2017	200 €	Refus		Partenariat Voir au niveau communal
Les amis du Patrimoine de Bouchamps	2 500 €	Refus		Restauration intérieure Eglise Bouchamps 26 400 €

Par ailleurs, l'assemblée des Maires propose quelques orientations pour la définition des critères d'attribution des subventions exceptionnelles :

- Projet à vocation intercommunale
- Projet construit en amont en lien avec les services intercommunaux concernés et qui s'inscrit dans la politique intercommunale
- Projets des collèges organisés à l'extérieur (hors séjours et manifestations sportives)

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

⇒ **VOTE** les subventions 2017 telles que présentées ci-dessus.

26. Subvention CIAS 2017

M. Alain BAHIER, Vice-président en charge des Finances, rappelle que la subvention de fonctionnement versée au CIAS du Pays de Craon pour les années 2015 et 2016 s'élève à 1 225 000 €.

Après 2 années de fonctionnement, le budget est maîtrisé ; ce qui conduit à réajuster la participation à hauteur de 1 100 000 €.

Par ailleurs, le CIAS propose de conserver un fonds de roulement (nécessaire à son besoin de trésorerie) de 500 000 €.

Compte tenu d'un excédent de 927 000 € au 31 décembre 2016, il est proposé un retour d'un montant de 427 000 € en 2017 vers le budget principal de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **VOTE** une subvention de fonctionnement 2017 au CIAS pour un montant de 1 100 000 €,
- ⇒ **VALIDE** le retour de l'excédent à hauteur de 427 000 € en 2017 vers le budget principal de la Communauté de Communes,
- ⇒ **ACTE** le besoin en fonds de roulement du CIAS à hauteur de 500 000 €,
- ⇒ **AUTORISE** le Président à procéder au versement de la subvention en plusieurs fois au cours de l'année.

Pour information, compte tenu du retour de la somme de 427 000 €, le montant réellement versé au CIAS en 2017 s'élèvera à 673 000 €.

27. Base de Loisirs de La Rincerie – Tarifs 2017-2018 – *(Annexe III et IV)*

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-Président en charge des Équipements Sportifs, invite le conseil communautaire à se prononcer sur la tarification des diverses prestations proposées à la base de loisirs de la Rincerie pour l'année 2017-2018, du fait de l'augmentation de certaines prestations, et notamment de la création de tarifs spécifiques basse, moyenne et haute saison pour les hébergements « 5-3 Habitat Léger de Loisirs ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE**, tels que présentés en tableau annexé, les tarifs 2017-2018 relatifs aux différentes prestations assurées sur le site de La Rincerie.

III. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

T. Base de Loisirs de La Rincerie – Informations diverses communiquées en commission Équipements Sportifs du 2 mars 2017 (Barrage, baignade et travaux annexes, aménagements sportifs, etc...)

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge des Équipements Sportifs, suite à la commission Équipements Sportifs du 2 mars 2017, fait part au conseil communautaire de diverses informations :

▪ Barrage – Travaux de mise en conformité

M. Dominique GUINEHEUX rappelle que le cabinet d'études ISL (Angers/49) a préconisé à la communauté de communes de vider l'étang afin de pouvoir accéder à la vanne de fond et assurer sa remise en fonctionnement (en référence aux conseils communautaires des 14 novembre et 12 décembre 2016).

Considérant que la Direction Départementale des Territoires (DDT) est très réservée sur cette solution technique pour les motifs suivants :

- trop d'incidence sur la biodiversité (zone ZNIEFF 1 - zone de transit d'espèces migratrices)
- vitesse de vidange non validée. Nécessité de réaliser une bathymétrie pour connaître le volume précis à vider (étude non chiffrée)

Considérant les problématiques liées à la réalisation d'une pêcherie (coût estimé à 40 K€ par la fédération départementale),

Considérant également les problématiques annexes se rapportant à l'incidence d'une vidange du plan d'eau sur les activités nautiques proposées,

M. Dominique GUINEHEUX indique que la commission Équipements Sportifs du 2 mars 2017 a validé de reprendre l'hypothèse de travail, à savoir la réalisation d'un batardeau en palplanches (Intérêt : ne pas vider l'étang et assurer un changement de la vanne de fond « au sec »).

Une réflexion est actuellement conduite en ce sens avec une entreprise spécialisée.

Le cabinet d'études n'a pas retenu cette solution car il estime qu'elle fragiliserait le barrage.

Pour l'entreprise spécialisée, ce batardeau est réalisable. Elle préconise d'autres modalités d'interventions techniques que celles proposées par le cabinet d'études.

M. Dominique GUINEHEUX précise que si ce travail aboutit, la communauté de communes n'engagera rien sans l'avis préalable positif de la DDT et de la Direction Régionale de l'Environnement Aménagement Logement (DREAL) et l'avis du conseil communautaire.

Il est possible que le cabinet d'études ISL ne souhaite plus accompagner la communauté de communes si l'hypothèse d'une réalisation de batardeau était confirmée.

Il conviendrait alors de s'adresser, au besoin, à un autre cabinet d'études.

Le conseil communautaire PREND ACTE de cette réflexion.

▪ **Baignade**

M. Dominique GUINEHEUX indique au conseil communautaire que les travaux des 2 phases ont pu être réalisés fin janvier 2017.

En ce qui concerne les travaux de restructuration des sanitaires, les marchés sont attribués pour un montant total de 50 739,31 € (Estimatif 51 533 €). Voir détail dans le compte rendu de délégations.

Le chantier débutera le 27 mars prochain et devrait être terminé fin juin.

Les formalités administratives sont en cours (demande de validation auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations/DCSPP du « modèle » d'arrêté municipal d'ouverture de baignade principalement).

Le conseil communautaire PREND ACTE de ces informations.

▪ **Haut Débit - Raccordement Rincerie - Réflexion**

M. Dominique GUINEHEUX rappelle au conseil communautaire que le site de la Rincerie a été identifié comme site prioritaire à raccorder par le CD 53.

Potentiellement, ces travaux pourraient être réalisés à compter de la fin 2017 mais ce n'est pas encore certain, plusieurs sites départementaux étant considérés comme prioritaires.

Constatant que les débits sont très faibles à la Rincerie et que cette lenteur est préjudiciable à la qualité du service (impossibilité de se connecter au serveur, coupures fréquentes, etc..), il informe les conseillers communautaires que la commission Équipements Sportifs étudie l'hypothèse d'un raccordement « air fiber ».

- Coût d'investissement = entre 11 et 15 K€ HT
- Coût de fonctionnement annuel = 600 €

Pour ce faire, il convient d'installer les équipements appropriés sur des bâtiments situés en points hauts. Cette solution technique suppose requérir l'accord de 2 propriétaires, à savoir, la commune de la Selle Craonnaise (bâtiment concerné = mairie) et un exploitant agricole (bâtiment concerné = bâtiment agricole).

Le conseil communautaire PREND ACTE de cette réflexion.

▪ **Travaux divers**

M. Dominique GUINEHEUX informe le conseil communautaire que les travaux suivants sont achevés :

- le mur d'escalade réalisé sous le hangar existant pour la somme de 14 750 €HT
- la construction de l'abri pour Stand Up Paddle réalisée par les agents du Service de La Rincerie revient à la somme de 2 000 €HT

▪ **Pour mémoire – Inaugurations**

- Travaux d'extension 2016 (hébergement – salle nature) – Avant la pleine saison des hébergements
Samedi 25 mars 2017 - 11h00
- Travaux des sanitaires publics et baignade
Samedi 24 juin 2017 - 11h00

T. La Rincerie – La Cambuse – Renouvellement de la convention – Année 2017

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge des Équipements Sportifs, rapporte au conseil communautaire que la commission propose de reconduire la convention de mise à disposition du local de la Cambuse à M. Joël MARY pour l'année 2017 dans les mêmes conditions qu'en 2016, à savoir :

- Ouverture : du 29 avril au 1^{er} octobre 2017
- Tarifs = 1 200 €

En parallèle, il informe le conseil communautaire que la commission Équipements Sportifs du 2 mars propose une rencontre entre M. MARY, les Maires de Livré-la-Touche, la Selle Craonnaise, Ballots, M. le Président, les Vice-Présidents en charge du tourisme, de l'économie et des finances pour discuter du projet d'aménagement futur de la Cambuse.

Le conseil communautaire PREND ACTE de ces propositions.

T. Centre aquatique de Craon – Travaux – Organisation technique

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-Président en charge des Équipements Sportifs, expose au conseil communautaire l'organisation technique en ce qui concerne les travaux du centre aquatique de Craon :

- **Elus**
 - Chef projet : M. Dominique GUINEHEUX
 - Suivi quotidien du chantier : MM. Gérard LECOT/Joseph JUGE
- **Techniciens**
 - Référent technique : Thibault LEMAITRE
 - Référent administratif : Françoise HUMEAU
- **Réunion de chantier hebdomadaire** : jeudi matin
- **Constitution d'un comité de suivi mensuel** associant les AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage), maître d'œuvre, OPC (Coordinateur en matière d'ordonnancement, Pilotage et Organisation), SPS, contrôleur technique, élus, techniciens, responsables marchés et finances de la CCPC
- **Livraison théorique du chantier** : septembre 2018

M. Dominique GUINEHEUX et la commission Équipements Sportifs (réunie le 2 mars 2017) invitent les membres du conseil communautaire intéressés à participer à quelques visites de chantier, lorsque le centre aquatique commencera à prendre forme.

Le conseil communautaire ÉMET un avis favorable à cette proposition.

28. Centre aquatique de Craon – Ressources Humaines – Modalités de recrutement du/de la directeur/trice

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-Président en charge des Équipements Sportifs, précise que la commission Équipements Sportifs du 2 mars propose de procéder comme suit concernant le recrutement du/de la directeur/trice du futur centre aquatique de Craon :

→ **Proposition** – Recrutement en 2 phases pour une embauche à temps plein au 1^{er} janvier 2018

- 1^{ère} étape 2017
 - Avril : lancement appel à candidatures
 - Juin : 1^{ère} sélection – 3 candidats seront retenus
- 2^{ème} étape 2017
 - Septembre : nouvelle audition où les 3 candidats présenteront leur projet pour le C.A.
 - Exercice qui permettra de mesurer l'ambition, la vision du candidat

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** ces propositions.

IV. ENVIRONNEMENT

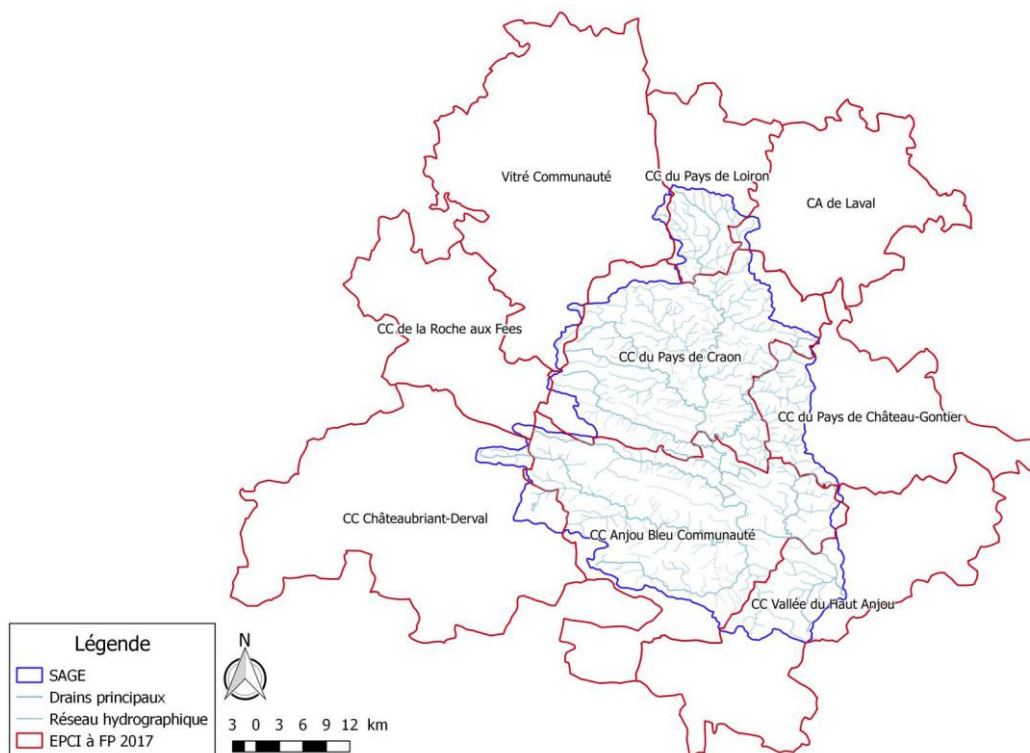
T. Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – Point d'étape au 13 mars 2017

M. Joseph JUGE, Vice-président en charge de l'Environnement, expose au conseil communautaire le compte rendu du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon (SBON) du 10 février 2017, relatif à la compétence GEMAPI et à l'avancée du dossier.

Tout d'abord, il est présenté ci-dessous, au conseil communautaire, le bassin versant de l'Oudon.

Celui-ci recouvre :

- 9 EPCI
- 2 régions (Bretagne et Pays de la Loire)
- 4 départements (Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine et Loire, Mayenne)



La Commission Locale de l'Eau a désigné un cabinet pour étudier le mode d'exercice de la compétence GEMAPI, compétence qui relèvera des EPCI au 1^{er} janvier 2018. Un COPIL a été constitué à l'échelle du bassin versant de l'Oudon.

Pour l'exercice de cette compétence, il y a 3 scénarii :

- **Scénario 1** : la compétence GEMAPI est exercée par les EPCI directement
- **Scénario 2** : la compétence est déléguée aux Syndicats existants, avec maintien des structures en place
- **Scénario 3** : fusion des syndicats existants (SBON, SBOS, SYMBOLIP)

Les conclusions du COPIL sont les suivantes :

- **Le scénario 1** est considéré comme un recul par rapport à tout le travail déjà conduit par les syndicats ; d'autre part, on perdrait la cohérence de bassin et les EPCI ne disposent pas des moyens humains pour l'exercice de cette compétence.
- **Le scénario 2** conduirait au statut quo : en termes d'atouts, ce scénario permet une continuité des politiques conduites et des structures opérationnelles immédiatement, un ancrage local, une simplicité de mise en œuvre, une représentation de toutes les communes ; par contre, ce nombre important de syndicats conduit à un manque de lisibilité pour les habitants, les institutionnels et les riverains, et nécessite une forte mobilisation des élus (multiplicité des réunions).
- **Le scénario 3** : une fusion permettrait une gestion globale à l'échelle du bassin versant, apporterait de la lisibilité pour le citoyen et les institutions, permettrait de limiter les réunions (entité unique), et répondrait aux attentes de l'Agence de l'Eau en vue d'une « labellisation » (EPAGE, EPTB). Les freins pourraient être la mise en place de cette nouvelle structure, la non représentativité de toutes les communes au comité syndical, une perte de proximité, une modification des contributions financières, des interrogations concernant le personnel.

Au niveau de la gouvernance, il est précisé pour ce 3^{ème} scénario qu'il est imaginé un comité à 50 membres ; au niveau du terrain, il est souhaité la mise en place de commissions géographiques, par souci de connaissance et d'implication sur le terrain.

Au niveau du fonctionnement, le COPIL souhaite le maintien de 2 lieux comme actuellement (Segré, Cossé-le-Vivien), permettant ainsi de ne pas s'éloigner du terrain et de ne pas bouleverser fortement les habitudes de travail actuelles.

Enfin, au niveau des contributions, elles sont plus élevées sur le SBON (13€/hab) que sur le SBOS (6€/hab). Il est précisé que la loi fixe la contribution à 40 € maximum/habitant. Le COPIL souhaite qu'en cas de fusion, ce coût soit harmonisé dans le temps.

Il est précisé que les modalités de financement de la compétence GEMAPI relèvent des communautés de communes (taxe ou budget général). La taxe GEMAPI a pour vocation à financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Les communautés de communes devront se prononcer sur les autres compétences et leurs modalités de financement (gestion des ouvrages hydrauliques, lutte contre les pollutions diffuses, gestion quantitative de la ressource, portage et animation de la CLE).

M. Joseph JUGE rapporte que le SBON s'est prononcé à l'unanimité pour le scénario d'une fusion des 3 syndicats (SBON, le SBOS et le SYMBOLIP) lors de ce même comité syndical du 10 février 2017.

Le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (SBOS) et le SYMBOLIP se prononceront aux mois de mai et juin 2017.

Par ailleurs, il est précisé ce qui suit :

- pour les communes de la CC du Pays de Craon relevant de bassins versants limitrophes, la communauté de communes devra se substituer aux communes pour la participation aux Syndicats de bassin via les attributions de compensation/AC (Bassins versants de la Seiche, du Semnon),
- certaines communes de la CC du Pays de Craon, en limite du bassin versant de l'Oudon, ne sont pas adhérentes à un Syndicat à ce jour. Ce point doit être approfondi quant aux modalités de participation.

La Communauté de Communes du Pays de Craon devra délibérer avant le 1^{er} octobre 2017 sur le mode d'exercice de la nouvelle compétence.

Le conseil communautaire PREND ACTE de ces informations.

V. VOIRIE

29. Programme des travaux 2017 – Fonds de concours des communes

M. Jean-Marc FOUCHER, Vice-président en charge de la Voirie, rappelle au Conseil Communautaire la délibération en date du 15 février 2016 relative aux règles posées en matière de régularisation des chemins ruraux, et de rechargement et revêtement bicouche d'un chemin de pierres, notamment en ce qui concerne la répartition de la prise en charge des travaux par les communes et la communauté de communes dans le cadre d'un fonds de concours (FDC) des communes.

Dans le cadre du programme Voirie 2017, cinq chemins sont concernés, ce qui se traduit par un fonds de concours (sur la base du marché 2017), comme suit :

▪ Régularisation des chemins ruraux

Rappel - Pour tout chemin régularisé par les communes à compter du 1^{er} janvier 2016 (date de l'acte notarié), si des travaux importants de chaussée (rechargement ou enduit) et de curage de fossés sont à réaliser, la commune prendra en charge 50% du montant des travaux, dans le cadre d'un fonds de concours.

Communes	Régularisation	Désignation	FDC Montant €
Gastines	Chemin goudronné (Acquisition 2016)	« La Mourière »	3 800,00

▪ Rechargement et revêtement bicouche d'un chemin de pierres

Rappel - Si la commune souhaite qu'un chemin en pierres soit revêtu d'un bicouche, il est proposé que les travaux soient pris en charge à hauteur de 50% par la commune, dans le cadre d'un fonds de concours de la commune vers la communauté de communes.

Communes	Régularisation	Désignation	FDC Montant €
Cossé-le-Vivien	Chemin en pierres Chemin rural	« La Petite Lande » « La Touffinière »	7 752,50
Craon	Chemin en pierres	« La Tinaillière »	2 934,00
Méral	Chemin en pierres	« La Maison Neuve »	3 432,00

Considérant l'arbitrage du programme de voirie 2017 validé par la Commission,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** les montants des fonds de concours des communes pour les travaux de voirie pour l'exercice 2017, tels que présentés,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer les conventions à intervenir avec les communes, et tous documents s'y rapportant.

VI. TOURISME

T. Office de Tourisme – Hébergement de l'Accueil du point d'information et recrutement

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-Présidente en charge du Tourisme, suite à la commission Tourisme du 2 mars 2017, rapporte au conseil communautaire des informations en ce qui concerne l'Accueil du Point d'Information de l'Office de Tourisme « Tourisme en Pays de Craon » cette année 2017.

□ Hébergement du Point d'information

En raison de la fusion des 3 ex-Syndicats d'Initiative en juin 2016 en Office de Tourisme « Office de Tourisme du Pays de Craon », à compter de 2016, l'Accueil du Point d'information ouvert en saison estivale a lieu sur un lieu unique situé à Craon.

Antérieurement dans un chalet près de l'étang du Mûrier, celui-ci va s'installer dans un bâtiment appartenant à la ville de Craon, place du Pilori.

→ **Description**

- 2 pièces : bureau et salle de réunion pour une superficie d'environ 30 m²
Communication de ces pièces avec d'autres salles communales avec possibilité d'expositions temporaires notamment

→ **Besoins**

- Travaux communaux : Rafraîchissement des peintures – Banque d'accueil – Porte extérieure
- Acquisition d'un ordinateur portable/imprimante dédiés (CCPC)
- Mobilier et matériel à compléter (après inventaire de l'existant)
- Internet et contrat téléphone pour les 2 mois

→ **Signalétique**

- intra-muros directionnelle en relation avec la ville de Craon
- du bâtiment à la charge de la Communauté de Communes en lien avec la signalétique prévue pour les bâtiments de la CCPC

→ **Mise à disposition et travaux – Prise en charge**

- Facturation des coûts de fonctionnement sur les bases définies par la CCPC
- Revoir la participation pour les travaux avant mise à disposition

□ **Recrutement**

Antérieurement, les Syndicats d'Initiative procédaient au recrutement en direct ou en lien avec les communautés de communes. Depuis la fusion, le recrutement ne porte plus que sur un seul site et ne requiert plus 3 postes saisonniers, mais 1 seul.

→ **Mission**

- Accueil au Point d'information en lien direct avec le Sud Mayenne Tourisme
- Demande de la Ville de Craon pour une visite guidée à réaliser par semaine évaluée à 1h30

Proposition

- Prise en charge par la ville de Craon de 1h50/35^{ème} – Visite guidée prévue le dimanche matin

→ **Période et temps d'ouverture**

- Du samedi 1^{er} juillet au jeudi 31 août 2017 à raison de 29h50/35^{ème} (En référence au temps de travail 2016)
- Heures d'ouverture :
 - lundi – mercredi – jeudi – vendredi – samedi : de 10h00 à 12h00 et 15h00 à 18h30
 - dimanche de 10h00 à 12h00

Proposition

- Augmenter le temps de travail le dimanche d'1h00 - Les horaires du dimanche sont ainsi portés de 9h30 à 12h30. Le contrat de travail est proposé à hauteur de 30h50/35^{ème}, comme suit :
 - * 29h00/35^{ème} – CCPC
 - * 1h50/35^{ème} – Craon
- Réflexion à envisager pour une ouverture sur une amplitude de mois éventuellement plus importante en 2018, notamment pour les journées du Patrimoine et dans le cas où la CCPC trouve des missions administratives annexes

Le conseil communautaire PREND ACTE de ces informations.

VII. **RESSOURCES HUMAINES**

30. Service mutualisé communauté de communes/communes – Proposition de création d'un service paie mutualisé et conventionnement avec les Communes

M Patrick GAULTIER, Président, rapporte les propositions du groupe mutualisation du 31 janvier 2017 en matière de ressources humaines.

□ **Proposition** : création d'un service paie mutualisé

→ Objectifs ciblés :

- Sécuriser la paie. En effet, souvent, il n'y a qu'un seul agent qui réalise la paie. La réalisation de la paie est donc conditionnée à la présence de cet agent. Or, ce dernier peut devoir s'absenter pour des raisons indépendantes de sa volonté. La collectivité est donc potentiellement en difficulté durant ce laps de temps.
- Partager une réglementation qui se complexifie

→ Modalités de mise en œuvre

- Principe d'adhésion : volonté des communes (pas une obligation)
- Tarif = 8 € par bulletin
- Pré-requis technique : avoir intégré le serveur commun et travailler sur le logiciel Magnus

M. Patrick GAULTIER ajoute que cette proposition a été débattue à l'Assemblée des maires du 20 février 2017.

Il précise que la Commune de Cossé-le-Vivien souhaite adhérer à ce service dans les plus brefs délais.

M. Christophe LANGOUET précise qu'il a exprimé officiellement cette demande au mois de septembre 2016.

Considérant la proposition ci-dessus énoncée,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** la création d'un service paie mutualisé dans les conditions susvisées,
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer les conventions correspondantes à intervenir et tous documents s'y rapportant.

31. Service Ressources Humaines – Emploi aidé (d'avenir...)

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 et les décrets n°2012-1210 et 1211 du 31 octobre 2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017-03/30 du 13 mars 2017 décidant la création d'un service paie mutualisé à compter du 13 mars 2017, aux conditions retenues entre la communauté de communes et les communes,

Considérant le besoin de structurer dans le temps un service paie ouvert à toutes les communes permettant à la fois d'assurer la formation d'un agent spécialisé sur la paie et de préparer et anticiper le départ à la retraite d'un agent du service Ressources Humaines,

M. Patrick GAULTIER, Président, propose de procéder au recrutement d'une personne dans le cadre d'un emploi aidé, une priorité étant donnée au dispositif contrat d'avenir.

Il précise que le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois au maximum et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

M. Patrick GAULTIER, Président propose de créer un emploi aidé, prioritairement, 1 emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

Contenu du poste :

▪ Missions principales

- Paie et remboursement des frais professionnels

Préparer les paies – Élaborer les bulletins des agents – Transmettre les pièces justificatives au service Finances – Effectuer les déclarations sociales – Produire les documents de fin de contrat

- Gestion administrative

Saisir toutes données d'informations concernant les agents – Appliquer les procédures liées à la gestion des RH – Rendre compte de l'avancement du travail – Saisir et mettre à jour les bases de données et outils de gestion – Produire les courriers administratifs et tout document RH

▪ Missions secondaires

- Carrière

Suivre les tableaux de bords de suivi de carrière – Rédiger les actes, constituer et instruire les dossiers relatifs à la carrière des personnels – Suivre les dossiers CNP et MNT – Préparer les documents pour la CAP

Durée des contrats : 36 mois

Durée hebdomadaire de travail : 35h00

Rémunération : SMIC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

⇒ **VALIDE** la création d'un emploi aidé, prioritairement emploi d'avenir dans la mesure du possible, au sein du service Ressources Humaines Mutualisé de la Communauté de Communes, selon les conditions énoncées ci-avant,

⇒ **AUTORISE** le Président à signer les conventions, les contrats à intervenir et tous documents s'y rapportant.

32. La Rincerie – Emplois saisonniers

M. Patrick GAULTIER, Président, expose :

Vu le planning prévisionnel des fréquentations et activités pour l'exercice 2017,

Il est proposé, comme tous les ans, au titre de l'exercice en cours, la liste des emplois saisonniers à pourvoir en fonction des nécessités du service comme suit :

- **1 ÉDUCATEUR Sportif**, à temps complet, pour une durée de un mois pendant la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2017, rémunéré sur la base de l'indice majoré 379,
- **1 ÉDUCATEUR Sportif**, à temps complet, pour une période de deux mois pendant la période du 1^{er} juillet au 31 août 2017, rémunéré sur la base de l'indice majoré 379,
- **1 poste D'ANIMATEUR**, dans la limite de 10 jours et 10 nuits pour l'ensemble des postes, pour la période de juillet à septembre 2017 :

		Journée
ANIMATEURS	BAFA	
	1 an après diplôme*	67.14
	2 ans après diplôme*	73.85
	3 ans après diplôme*	79.23
	BAFA en cours	
	1 an après diplôme*	58.60
	2 ans après diplôme*	63.23
	Sans formation	37.36
	Nuitées	7.32
DIRECTEUR	Directeur Adjoint ou sans BAFD	85.19
	Titulaire BAFD ou équivalence	97.97

* 1 année équivaut à 4 semaines de vacances (20 jours)

- **2 ADJOINTS ADMINISTRATIFS** à temps non complet dans la limite de 720 heures pour l'ensemble des postes pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2017, rémunérés sur la base de l'indice majoré 342,
- **1 ADJOINT TECHNIQUE** à temps complet pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2017, rémunéré sur la base de l'indice majoré 342.

L'ensemble des agents appelés à assurer un service les dimanches et jours fériés pourra prétendre au bénéfice des indemnités horaires pour travail du dimanche au taux actuellement fixé à 0.74 €.

Il est à noter qu'il n'y a donc pas de changement comparativement à 2016, hormis pour les saisonniers administratifs. En effet, le renfort à la Rincerie en 2017 de l'agent habituellement en charge de l'accueil de la piscine, permet de ne recourir qu'à 2 adjoints administratifs et non pas 3 comme habituellement.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité du service en cas d'indisponibilité d'un agent saisonnier pour maladie ou accident, il est proposé qu'il puisse être procédé au remplacement de ces agents pendant la période considérée.

Considérant la proposition de la commission Équipements sportifs du 2 mars 2017,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** de procéder aux recrutements des emplois saisonniers à la Rincerie pour l'année 2017,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

33. Service déchetteries – Emplois saisonniers

M. Patrick GAULTIER, Président, informe le Conseil Communautaire qu'il est procédé, chaque année pendant la période estivale, au recrutement d'un agent saisonnier afin de remplacer les agents permanents affectés à la déchetterie de Craon.

L'agent est principalement affecté à la gestion de la déchetterie de Craon (en binôme avec agent du Pays de Craon), et ponctuellement à la déchetterie de Ballots (poste seul) où il effectue l'accueil et l'orientation du public, la gestion des bennes, l'entretien courant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** de la liste des emplois saisonniers à pourvoir en fonction des nécessités du service :
 - 1 adjoint technique à temps complet pour la période du 15 juin au 15 septembre de chaque année, rémunéré sur la base du cadre d'emploi,
- ⇒ **PRÉCISE** qu'il y a lieu d'assurer la continuité du service en cas d'indisponibilité de l'agent saisonnier pour maladie ou accident, et qu'il pourra ainsi être procédé au remplacement pendant ladite période,
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents s'y rapportant.

34. Office de tourisme – Accueil Point d'information – Emplois saisonniers

M. Patrick GAULTIER, Président, informe le Conseil Communautaire que, dans le cadre de l'accueil touristique sur le territoire des 3 ex-Syndicats d'Initiative du Pays de Craon, il était procédé chaque année pendant la période estivale, juillet et août, à l'ouverture d'un Point d'Information.

Compte tenu, depuis juin 2016, de la fusion des Syndicats d'Initiative en Office de Tourisme « Tourisme en Pays de Craon », de compétence intercommunale, la Communauté de Communes du Pays de Craon réalisera à compter de 2017 le recrutement des personnes afin d'effectuer cet Accueil saisonnier.

Les missions de ces saisonniers sont principalement l'accueil physique et téléphonique pour tous renseignements auprès des visiteurs du Point d'Information, en lien direct avec l'association « Tourisme du Pays de Craon » et Sud Mayenne Tourisme.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** de la liste des emplois saisonniers à pourvoir en fonction des nécessités du service :
 - 1 adjoint administratif à temps non complet de 30h50/35^{ème} (29h00-CCPC et 1h50-Craon/visite guidée de la ville) pour la période du 1^{er} juillet au 31 août de chaque année, rémunéré sur la base du cadre d'emploi,
- ⇒ **PRÉCISE** qu'il y a lieu d'assurer la continuité du service en cas d'indisponibilité de l'agent saisonnier pour maladie ou accident, et qu'il pourra ainsi être procédé au remplacement pendant ladite période,
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer les contrats à intervenir et tous documents s'y rapportant.

VIII. COMMUNICATION

T. Compte rendu des commissions des 14 février et 7 mars 2017

M Gaëtan CHADELAUD, Vice-président en charge de la Communication, suite aux réunions des 14 février et 7 mars 2017, porte à la connaissance du conseil communautaire les informations suivantes :

▪ Panneaux lumineux

Cinq entreprises de construction de panneaux lumineux ont été rencontrées et ont transmis leur proposition pour la fourniture de panneaux lumineux.

L'orientation de la commission est de proposer qu'il soit demandé aux communes si elles ont également un projet de fourniture et d'implantation de panneaux sur leur territoire.

L'offre de l'entreprise inclurait donc l'équipement de trois communes, pour la troisième année, le coût annuel serait de 500 € de maintenance (hors garantie 2 ans). C'est pourquoi, une réponse d'au moins trois communes est attendue afin de constituer la base.

▪ Signalétique des zones économiques

Dans le cadre du projet de signalétique dans les zones économiques du territoire, et afin de faire bénéficier les communes d'un tarif commun (fourniture et pose), la commission propose aux communes d'associer leur besoin de signalétique directionnelle aux besoins de la communauté de communes pour ces zones.

▪ Documents en cours du Service Communication

Le Service a réalisé les plaquettes de La Rincerie et travaille actuellement sur 2 dossiers :

- Le rapport d'activités de la Communauté de Communes qui sera présenté en Assemblée plénière du 19 juin 2017
- Le Livret d'accueil, notamment support pour les nouveaux agents intégrant la collectivité.

▪ Projet

La commission est en réflexion sur le traitement d'un grand thème : le tourisme, la randonnée, le patrimoine...

L'objectif étant de réaliser un travail plus approfondi sur le thème, comprenant tournage et cartographie, afin de mettre à disposition des outils auprès des entreprises et de les utiliser lors des foires du territoire.

IX. INFORMATIONS DIVERSES

T. CR délégation depuis le 13 février 2017

Affaires économiques

▪ Aménagement intérieur d'un atelier au sein du multiservices à Cuillé

Le conseil communautaire est informé, qu'après analyse des offres, la commission « marchés » a retenu les entreprises suivantes :

Lots	Désignation des lots	Entreprises	Montant en € HT TOTAL
01	MENUISERIES INTERIEURES	MONNIER SARL (St Martin du Limet)	12 188,64
02	PLATRERIE / CLOISONS SECHES	PLATRERIE GODELOUP (Brains/les Marches)	9 242,90

03	FAUX PLAFONDS	ACTIS LATOUR (Changé)	4 543,56
04	ELECTRICITE - CHAUFFAGE	PERRINEL (Argentré du Plessis)	14 396,52
05	PLOMBERIE - SANITAIRES	LENOIR (Renazé)	5 670,41
06	CARRELAGE	ATOUT CARREAUX (Simplé)	3 568,15
07	PEINTURE	PAILLARD DECO (Cossé le Vivien)	6 150,84
		TOTAL	55 761,02

Estimation du coût des travaux de 54 000 €HT

Les travaux ont débuté et ils dureront jusqu'à mi-mai.

Équipements Sportifs

▪ Amélioration du dispositif d'auscultation du barrage de la Rincerie – Mise en œuvre de piézomètres

Après analyse des 3 offres reçues dans le cadre de cette consultation, il a été retenu l'offre d'HYDROGEOTECHNIQUE (Le Rheu/35) pour un montant de 9 998 €HT (Estimation de 14 890,00 €HT)

▪ Travaux de modification et d'agrandissement des toilettes publics à la base de loisirs de la Rincerie

Le conseil communautaire est informé, qu'après analyse des offres, la commission « marchés » a retenu les entreprises suivantes :

Lots	Désignation des lots	Entreprises	Montant en € HT TOTAL
01	DEMOLITION/TERRASSEMENT/GROS ŒUVRE/VRD	PREVOSTO (Laval)	18 855,44
02	CHARPENTE/COUVERTURE/MENUISERIES/CLOISONS	LUTELLIER (Cossé le Vivien)	12 775,93
03	CARRELAGE/FAIENCE	PREVOSTO (Laval)	3 262,94
04	ELECTRICITE - PLOMBERIE	SORIEUX (Fontaine Couverte)	13 796,00
05	PEINTURE	PAILLARD DECO (Cossé le Vivien)	2 049,00
		TOTAL	50 739,31

Estimation du coût des travaux de 51 533 €HT

Les travaux doivent débuter le 27 mars pour une durée de 3 mois.

Logements

▪ Cession

La signature de l'acte de vente du logement sis 6 impasse du Vélodrome à Quelaines-Saint-Gault à M. BENOIST et Mme VALLEE est intervenue le 3 mars 2017 (montant de la cession : 80 000 €).

Divers

▪ Contrat de ruralité

Dans le cadre du dossier Contrat de ruralité actuellement en élaboration dans chacune des communes, il est demandé qu'il soit retenu un seul critère et que les objets des opérations soient plus précis. Le service finances recontactera directement les communes concernées.

▪ Dernier commerce

M. Yannick CLAVREUL informe le conseil communautaire qu'un moment convivial est organisé le 17 mars 2017 à 18h30 au restaurant-café de Simplé à l'occasion de sa réouverture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.